ACEJ Contact

De: ACEJ [no_reply@www.acej-gresy.com]
Envoyé: lundi 28 janvier 2013 12:15
À: contact@acej-gresy.fr
Objet: ACEJ

ACEJ

66 place de la Mairie
73100 Grésy-sur-Aix

28 Janvier 2013

Objet : Quotient familial accueil périscolaire/mercredis/vacances scolaires

Chers parents,

Ce courriel vous est envoyé depuis notre nouveau logiciel de gestion. Merci de ne pas répondre à ce courriel mais de bien utiliser l'adresse courriel indiquée ci-dessous. Pour toute anomalie, merci de nous contacter.

Comme vous le savez, les tarifs de l'accueil périscolaire - au même titre que les mercredis/vacance scolaires - dépendent depuis le 7 janvier 2013 de votre quotient familial. Ainsi, nous allons recalculer ce dernier en janvier pour établir le montant de votre facture,

Merci de nous faire parvenir **pour le 4 février au plus tard votre attestation 2013**. **En l'absence de justificatif, le quotient le plus élevé sera alors appliqué.**

Votre attestation est disponible sur le site de la CAF dans votre espace privé : http://www.caf.fr

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Valentin PONCET - Responsable enfance

enfance@acej-gresy.fr

Merci d'avance pour votre vigilance.

Sincères salutations.

Valentin PONCET - Responsable enfance

Information

Calcul du quotient familial

Les quotients familiaux des familles allocataires seront recalculés deux fois en 2013 :

- *au 1er janvier, lors de la revalorisation des ressources*
- *au 1er avril, lors de la revalorisation du montant des prestations.*

Modalités de calcul du quotient familial (source CAF)

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (assedic, indemnités de formation...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Apl) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc...

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence, il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les Ccas, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

Brison Saint Innocent
Grésy sur Aix
Le Montcel
Pugny Chatenod
St Offenge Dessous
St Offenge Dessus
Trévignin

Association Cantonale Enfance Jeunesse
66, place de la Mairie - 73100 GRESY-SUR-AIX
tél : **04 79 34 86 46** / portable : **06 31 29 70 19** / Fax : **04 79 34 82 40**
courriel : **contact@acej-gresy.fr** / site : **www.acej-gresy.fr**